



TYPOLOGIE 4

// SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

DURÉE : 55H10

11.2.3.1 (IFPBC) inspection filtrage des personnes, bagages cabine, et article transportés

- Public concerné** agents de sûreté IFPBC, fret et courrier et surveillance et patrouille
- Durée** 55h10
- Lieu** en centre de formation
- Encadrement** formateur certifié par la DGAC
- Dispositif de suivi** feuille de présence signée chaque jour et attestation en fin de formation
- Validation**
 - tests de progression et exercices sur supports approuvés
 - délivrance d'une attestation individuelle de formation
 - validité DGAC : formation périodique par semestre calendaire

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

THÉORIE ET PRATIQUE HORS ÉQUIPEMENT

11.2.2

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- Capacité à communiquer avec clarté et assurance.

11.2.3.1

La formation spécifique pour l'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute doit permettre d'acquérir les compétences suivantes :

- Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de

sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés

- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- et, si les tâches assignées à la personne l'exigent :
- Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- Connaissance des techniques de fouille manuelle
- Capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- Connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté
- Aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
- Aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
- Connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute.

THÉORIE ÉQUIPEMENT

- Connaître les spécifications et principes de fonctionnement et de détection des équipements suivants : RX, EDS simple vue / multi vues / EDS vue en coupe / 3D / détecteurs de trace d'explosifs / détecteurs de métaux.

IMAGERIE ET PRATIQUE ÉQUIPEMENT

- Entraînement à la reconnaissance des articles prohibés
- Utilisation individuelle du simulateur d'imagerie radioscopique
- Interprétation des résultats obtenus via l'interface de révision
- Utilisation des différentes fonctions du traitement de l'image
- Visualisation des différentes catégories d'article prohibé et non prohibé.

TYPOLOGIE 4
// SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE



Authorised
Training Center



IATA PREMIER CIRCLE MEMBER



ICAO

TRAINAIR
PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com



CENTRE DES METIERS DE L'AVIATION LIBANNAISE